

ANNEE SCOLAIRE 2019-2020

LISTE D'APTITUDE DITE D'INTEGRATION

Article R 914-66 à R 914-74 du code de l'éducation

AUX ECHELLES DE REMUNERATION DE

PROFESSEUR CERTIFIE

PLP

PROFESSEUR D'EPS

(ENTOURER LE GRADE CHOISI
POUR LA CANDIDATURE)

FICHE DE CANDIDATURE : ADJOINT D'ENSEIGNEMENT

BAREME
(cadre réservé au Rectorat)I - SITUATION RENTREE SCOLAIRE 2019-2020Mme M.

Nom : Nom de naissance :

Prénoms : Date de naissance :

Corps et grade : AE AE EPS

Discipline principale :

Etablissement(s) d'exercice :

Position Activité Autre (préciser)Congé longue maladie Congé longue durée II – BAREME

ECHELON

II-1- Echelon au 31.08.2018 :

- date d'accès à l'échelon :

DIPLOMES

II-2- TITRES (joindre obligatoirement pièces justificatives)

- **licence** ou titre ou diplôme équivalent sanctionnant un cycle d'études
d'au moins 3 années - **master** ou titre ou diplôme équivalent sanctionnant un cycle d'études
d'au moins 5 années II-3 - ACCES AE après inspection pédagogique spéciale

Date de l'inspection

ACCES AE sur proposition de la commission académique de sélection

Année d'intégration

INSPECTION

II-4- INTEGRATION MAII EPS à l'échelle de rémunération d'AE (décret n°91-203
du 25 février 1991)INTEGRATION
Décret 91-203 du 25 février 1991

.....

<p>III - CANDIDATURES (IMPORTANT)</p> <p>III-1- Double candidature sur la liste académique dite d'intégration (article R 914-66 du code de l'éducation) et les listes d'aptitude ministérielles dites au tour extérieur (article R 914-64 du code de l'éducation).</p> <p>Indiquez celle des deux listes à laquelle vous donnez la préférence au cas où vous figureriez en rang utile sur chacune de ces listes, en cochant la case correspondante</p> <p>« Je donne priorité à une nomination au titre de la liste d'aptitude dite « tour extérieur » régie par l'article R 914-64 du code de l'éducation, modifié compte tenu des modalités plus avantageuses de reclassement ».</p> <p>« Je préfère, au titre de l'année scolaire 2019-2020, une intégration au niveau académique dans le corps des professeurs certifiés, dans le corps des professeurs d'EPS au titre de l'article R 914-66 du code de l'éducation».</p> <p>III-2 Candidatures sur les listes dites d'intégration de professeur certifié et professeur de lycée professionnel</p> <p>En cas de candidatures multiples, indiquez IMPERATIVEMENT votre choix préférentiel dans la case de droite, par la lettre correspondant à la liste d'aptitude choisie (A ou B)</p> <p>A - Intégration (sauf personnels relevant de l'EPS) à l'échelle de rémunération de professeur certifié.</p> <p>B - Intégration (sauf personnels relevant de l'EPS) à l'échelle de rémunération de PLP <u>sous réserve d'être en fonction en lycée professionnel sous contrat ou d'y avoir exercé avant d'être placé dans une position autre que celle de l'activité</u> (article 914-105 du code de l'éducation).</p>	<input data-bbox="1331 392 1449 448" type="checkbox"/> <input data-bbox="1331 495 1449 551" type="checkbox"/> <input data-bbox="1337 882 1455 938" type="checkbox"/>
---	--

Ayant pris connaissance de la note de service, je certifie exacts les renseignements et déclarations figurant au présent dossier.

Fait à, le, Signature